

Citoyen et citoyenneté dans les langues anciennes

En nous appuyant sur les études d'Émile Benveniste, nous étudierons ici les deux modèles différents de la Grèce et de Rome concernant la relation entre cité et citoyen, tels que les révèlent le vocabulaire respectif en grec et en latin et leur système de *dérivation*.

Il s'agit d'un article, "Deux modèles linguistiques de la cité", publié en 1970 dans les *Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss*, repris en 1974 dans le tome II de *Problèmes de linguistique générale*, p. 272-279, et du chapitre 6, "cités et communautés" du *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, 1969, p. 363-373. En outre, l'étymologie du latin *ciuis* est traitée dans le chapitre intitulé *philos* du même *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, 1969, p. 335-336.

Un système de dérivation consiste dans l'existence de *suffixes*, des morphèmes grammaticaux qui s'ajoutent à un terme de base pour former un lexème nouveau. Pour reprendre un exemple cher à Saussure dans son *Cours de linguistique générale*, on forme en français à partir du radical *enseigne-* du verbe *enseigner* le nom "abstrait" *enseigne-ment* ou le nom d'agent *enseign-ant*. Ces suffixes *-ment* et *-ant* font partie d'un "système" puisqu'on les retrouve avec des valeurs analogues dans d'autres paradigmes, tandis que d'autres suffixes, tels *-tion* et *-teur* sont utilisés dans d'autres cas (*institu-tion*, *institu-teur*).

En grec, le terme fondamental des institutions est la *πόλις* à partir duquel est formé par dérivation le nom d'agent *πολίτης*. De ce nom du citoyen dérivent à leur tour un verbe *πολιτεύω* "être citoyen, exercer ses droits politiques", le substantif *πολιτεία* qui désigne la "constitution" ainsi que le "droit de cité" (que l'on peut accorder dans certains cas à des étrangers qui ont rendu des services à la cité) et l'adjectif *πολιτικός* qui comme tous les adjectifs en *-ικός* signifie "qui est en rapport avec le terme désigné par le radical, ici la *polis*".

En latin, la situation est quasiment inverse: le terme fondamental du système est le *ciuis*, le "citoyen", et c'est sur lui qu'est formé par dérivation le nom de la cité, *ciuitas*.

Dans les deux langues, la cité, *πόλις* dans un cas, *ciuitas* dans l'autre, correspond à une réalité politique, au point que *ciuitas*, outre le sens de *πόλις*, a aussi une partie de ceux de *πολιτεία*, "droit de cité". Mais dans les deux cas existe à côté de la réalité politique une réalité urbaine plus visible, plus facile à appréhender, que l'on appelle *ἄστυ* (neutre dont le génitif est *ἄστυως*) d'un côté, *urbs* (fém., génitif *urbis*) de l'autre.

Du point de vue de la grammaire comparée, le mot grec *πόλις* a à l'origine le sens de "forteresse, place forte", avec des correspondants védique (*pur* "citadelle", lituanien *pilis* "château-fort") pour lequel on a dû former à l'époque classique le composé *ἄκρόπολις*. Benveniste cite un passage de Thucydide II, 15 montrant que la valeur archaïque est encore prévalente à Athènes: "l'*akropolis* est encore appelée jusqu'à maintenant *polis* par les Athéniens."

Quant au latin, le mot *ciuis* a des parallèles (skr. *cevas*, got. *Heiwa-*) qui impliquent une valeur de relation, cf. ci-dessous.

Les autres termes de ce petit lexique n'ont pas d'étymologie connue.

Le suffixe *-tas* (avec a long) remonte à **-tats* comme le montrent les cas autres que le nominatif, construits sur le radical *-tat-*, tout comme le grec *-της* vient de *-tas*. Il s'agit cette fois d'un suffixe en -a long auquel s'ajoute le -s senti comme marque du nominatif. Comme ο *νεανίας* "jeune homme", *πολίτης* est un ancien nom en -a long, catégorie qui n'est nullement

réservée à des féminins comme on le croit souvent (pas plus d'ailleurs que la formation thématique en -os n'est réservée à des masculins: cf. ἡ παρθένος "la jeune fille").

Le schéma de développement du vocabulaire est inverse en latin et en grec:

Grec	Latin
Πόλις	ciuis
↓	↓
πολίτης	ciuitas

En grec, les analyses des philosophes de la politique montrent bien que la πόλις est le principe premier: "Rappelons-nous qu'Aristote tenait la *polis* pour antérieure à tout autre groupement humain, qu'il la rangeait parmi les choses qui existent par nature et qui sont liées à l'essence de l'humanité et à ce privilège de l'homme, le langage (*Politique* 1253a)."

[Benveniste, 1974, p. 279]

En latin, la *ciuitas* a un caractère secondaire, c'est au contraire le *ciuis* qui est fondamental. Mais là encore, Benveniste montre que l'interprétation commune par "citoyen" n'est pas exacte. Il utilise les témoignages du latin archaïque pour montrer que c'est un terme de relation:

"Si l'on n'avait pas reçu cette traduction comme une évidence, et si l'on s'était si peu que ce soit soucie de voir comment le mot se définissait pour ceux qui l'employaient, on n'eût pas manqué de prêter attention au fait, que les dictionnaires d'ailleurs enregistrent, mais en le reléguant en deuxième ou troisième position, que *ciuis* dans la langue ancienne et encore à l'époque classique se construit souvent avec un pronom possessif: *ciuis meus*, *ciues nostri*. Ceci suffirait à révoquer la traduction par "citoyen": que pourrait bien signifier "mon citoyen"? La construction avec le possessif dévoile en fait le vrai sens de *ciuis*, qui est un terme de valeur réciproque et non une désignation objective: est *ciuis* pour moi celui dont je suis le *ciuis*. De là *ciuis meus*. Le terme le plus voisin qui puisse en français décrire cette relation sera "concitoyen" en fonction de terme mutuel."

[Benveniste, 1974, p. 274]

Quelques textes latins cités par E.B. à l'appui de sa démonstration:

Lex repetundarum 60: *regis populeiue ciuisue sui nomine.*

Plaute, *Pseud.* 586 *a facilem hanc rem meis ciuibus faciam*

Rud. 42 *adulescens quidam ciuis huius Atticus* etc.

Benveniste remarque que dans tous ces cas, le bon latiniste qu'était Alfred Ernout traduit par "concitoyen".

Varron, *R.R.* *non sine causa maiores nostri ex urbe in agris redigebant suos ciues.*

L'étude de Benveniste permet-elle une conclusion valable pour le citoyen moderne? Ce n'est pas évident! Cela montre en tout cas la diversité des approches du phénomène politique suivant le système linguistique auquel on appartient. Des régimes politiques analogues n'impliquent pas forcément que l'homme conçoive sa relation au système d'une manière analogue. On peut cependant observer que le français *citoyen* semblé formé à partir de *cité* comme le grec πολίτης à partir de πόλις alors même que *cité* vient du latin: le français pourrait donc reposer sur le *modèle* grec tout en utilisant un vocabulaire hérité du latin.

Urbanité et civilisation

En annexe au vocabulaire de la citoyenneté, quelques remarques sur la relation que latin comme grec semblent établir entre ville et civilisation d'une part, campagne et mœurs "rustiques" de l'autre.

Dans les deux langues en effet, des termes nettement positifs dérivent des noms de la ville, des termes nettement négatifs des noms de la campagne:

Urbs -> *urbanitas*

En français *civilisation* dérive du latin *ciuilis*.

Au contraire *rus* "campagne" -> *rusticus*, *rusticitas* etc.

En grec, le terme ἄστυ a aussi des connotations positives qui se manifestent dans les dérivés: